



Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DEPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - INV. 34-14

L'A.D.I.R. et le Père Noël



L'A.D.I.R. n'existe que grâce au Père Noël qui a présidé à sa naissance dans un grand élan de foi. Depuis la libération, l'A.D.I.R. reçoit d'Amériques et de France des sommes importantes de la part des Amis de l'A.D.I.R., nous dit-on ; mais, moi, je crois aussi au Père Noël. Lorsque Marika, intermédiaire toujours souriante de joie, apporte à la Trésorière un gros chèque de plusieurs millions, destiné aux déportées souffrant de troubles psychiques, en la prévenant qu'un notaire doit faire respecter les clauses de ce don anonyme, quel est donc le mystérieux donateur qui se cache derrière un notaire ? Le Père Noël. Lorsque de pleines hottes d'objets très variés arrivent de toutes nos provinces pour la Vente de Solidarité, qui donc pousse les adhérentes de l'A.D.I.R. à tant de générosité ? Le Père Noël, n'en doutez pas.

Le Père Noël fait fonctionner l'A.D.I.R. Il a poussé une longue chaîne de camarades fidèles à tenir bénévolement les postes-clés de l'Association. Aujourd'hui, comme il y a dix ans, nous voyons des femmes, au sortir de leur travail ou de leurs obligations, se précipiter en courant à l'A.D.I.R. pour dicter ou signer des lettres, des papiers, des mandats. D'autres, grandes invalides qui tiennent à peine debout, ont accompli régulièrement un humble travail entièrement dicté par le Père Noël. Discrète et modeste comme une violette, une camarade qui a déjà donné trois fils à la France, vient régulièrement chaque lundi faire un travail d'écritures pour l'Association. C'est un Père Noël aux yeux pleins de larmes qui nous l'envoie, et que pouvons-nous demander pour elle et pour les autres, à notre tour, au Père Noël, sinon l'unité et la force tranquille de notre pays ? N'ayons pas honte, non plus, d'être parfois encore, ces petites filles pleines d'espoir qui tendent les mains pour recevoir les dons du Bonhomme Noël. Car vous l'avez deviné, mes camarades. Le Père Noël s'appelle aussi la fraternité, l'altruisme, l'amour.

Une Victoire !

L'Association des Médecins Allemands prend position contre les Médecins criminels Nazis

La doctoresse Hertha Oberheuser, qui fut la complice du SS professeur Gebhardt dans les expériences sur les cobayes humains, dits « lapins », de Ravensbrück, se voit — enfin ! — retirer le droit d'exercer la médecine.

Rappelons que cette curieuse femme-médecin fut condamnée par le tribunal de Nuremberg à 25 ans de travaux forcés. Comme tous les anciens nazis condamnés, elle fut libérée de la forteresse de Landsberg bien avant son temps et recommença aussitôt à exercer la médecine.

L'A.D.I.R. fut informée de ce scandale et en fit part à ses amis américains et anglais qui l'aiderent sans répit dans sa lutte pour que justice soit rendue aux victimes des expériences dites médicales. On vit bientôt tel médecin britannique écrire une lettre ouverte au *Time*, et plusieurs autres médecins échanger une correspondance sur les médecins criminels nazis dans les colonnes du bulletin médical anglais.

Puis, le 12 juillet 1958, la British Medical Association votait une motion condamnant les autorités allemandes pour avoir réinstallé des médecins coupables de « crimes de guerre médicaux ». Le congrès de la British Medical Association fut invité à attirer l'attention des autorités « responsables de ce cynique affront à l'honneur, aux principes moraux et à l'idéal de la véritable pratique de la médecine dans le monde ».

Quelques semaines après, le Ministre de l'Intérieur du Schleswig-Holstein ordonna le retrait du permis d'exercer de la doctoresse Hertha Oberheuser. Celle-ci fit aussitôt appel et, l'appel étant suspensif, continua de soigner les enfants en se faisant verser de solides honoraires.

Le 22 novembre dernier seulement, l'affaire vint enfin devant le Tribunal Administratif qui confirma alors le retrait du permis d'exercer de Hertha Oberheuser.

L'affaire fit quelque bruit dans les journaux allemands et une dépêche, parue

dans *Le Monde* du 6 décembre, nous apprenait que l'Association des Médecins allemands (qui, en 1958, avait répondu à une lettre de la British Medical Association qu'elle n'avait pas qualité pour intervenir dans le problème des médecins criminels nazis (*sic*), demandait « que soient rapidement rapportées les licences accordées aux médecins qui ont participé aux crimes nazis. Elle rappelle qu'elle a attiré l'attention des autorités sur certains cas dès 1949 ».

Ainsi, l'effort tenace des Associations de Déportés et de leurs amis, parmi lesquels l'A.D.I.R. figure en bonne place pour la France, porte tardivement ses fruits. Le prochain bulletin retracera pour vous l'étrange carrière de cette femme-médecin allemande qui fut une criminelle authentique et à qui la bonne société allemande s'était fait une joie de redonner une situation de premier plan.

A. POSTEL-VINAY

Le Conseil d'Administration très sensible aux Vœux que les Adhérentes et les Amis de l'ADIR ont bien voulu formuler à son égard, les remercie très vivement et leur adresse à son tour ses Meilleurs Souhaits pour l'Année 1961.

4 P 4616

INDEMNITÉS ALLEMANDES

Deux déléguées de l'A.D.I.R., Mmes Anthoiz, Présidente, et Postel-Vinay, Trésorière, ont été reçues, le 14 décembre, par M. Triboulet, Ministre des Anciens Combattants et, le 16 décembre, par la Commission interministérielle chargée de la répartition de l'indemnité de 400 millions de D.M. allouée à la France par l'Allemagne par le traité franco-allemand du 15 juillet 1960.

Cette indemnisation ayant pour objet, dans l'esprit des négociateurs, de réparer un préjudice moral, sera la même pour tous les déportés, qu'ils soient « politiques ou résistants ». L'A.D.I.R. accueille ce principe d'égalité avec une satisfaction toute particulière, n'ayant jamais compris pourquoi une tuberculeuse « politique » recevait une pension inférieure à la tuberculeuse « résistante » dans des proportions telles qu'il lui faut absolument travailler pour élever son enfant !

Le Président de la Commission, M. Ordioni, a confirmé à l'A.D.I.R. qu'une « part » de cette indemnisation serait bien réservée aux victimes des expériences comme le prévoit une annexe du traité. Mais l'estimation exacte de cette part semble particulièrement ardue à déterminer. Il ne s'agira de toutes façons que d'une indemnité forfaitaire et, en aucun cas, d'une pension.

Dans la pratique, le décret fixant la répartition ne pourra être promulgué que lorsque le Parlement allemand aura ratifié l'accord, c'est-à-dire pas avant avril 1961. De là, on prévoit six mois pour recueillir les demandes d'indemnisation et encore trois mois pour faire les calculs de la répartition une fois que toutes les demandes auront été recensées.

Les premiers versements n'interviendront donc qu'au début de 1962. La Commission rappelle que les versements seront personnels et qu'aucun mandat ne sera autorisé.

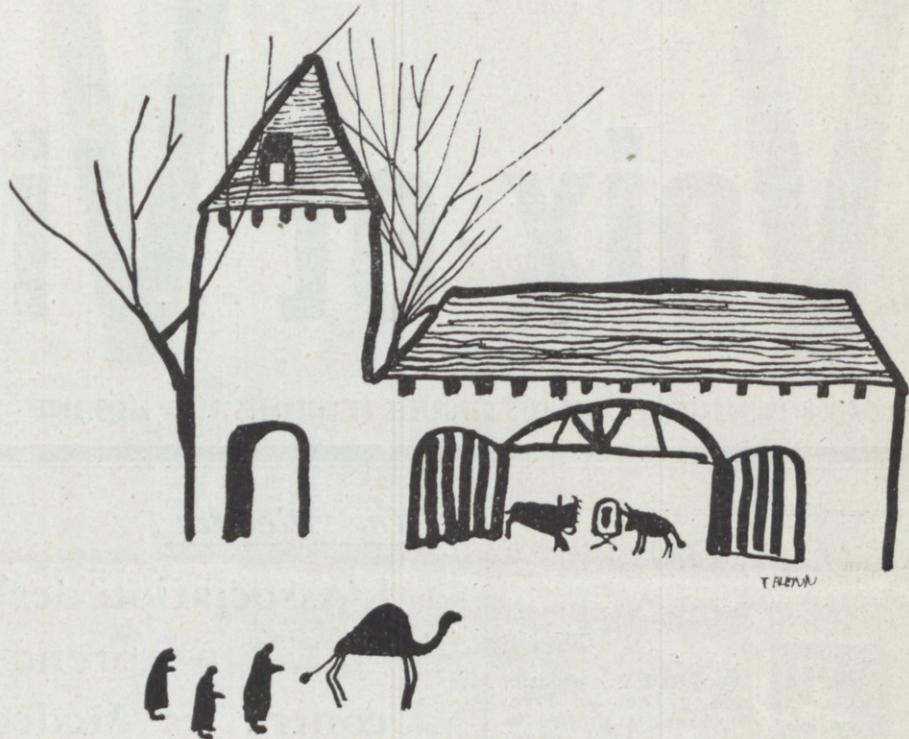
Pour les Réfugiés persécutés par le Nazisme

Bonn (F.M.A.C.). — Un accord sur l'indemnisation des réfugiés victimes de la persécution nazie en raison de leur nationalité a été signé par M. A.R. Lindt, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et le professeur Karl Carstens, Secrétaire d'Etat de la République fédérale d'Allemagne.

L'accord stipule que les réfugiés persécutés en raison de leur nationalité et qui ont subi dans leur personne des troubles physiques permanents ou une atteinte permanente à leur santé, seront assimilés, quant au taux d'indemnisation, aux réfugiés qui ont été persécutés pour des raisons d'ordre racial ou politique.

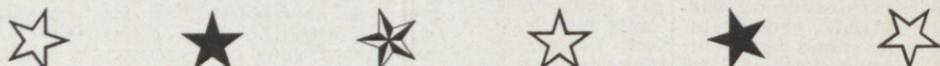
En outre, le Gouvernement fédéral d'Allemagne mettra à la disposition du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés la somme de 45 millions de D.M. (54 millions de NF) pour d'autres mesures destinées à leur venir en aide.

Les autorités fédérales compétentes estiment que le montant total des dépenses qui seront assumées par la République fédérale pour dédommager ces victimes peut s'élever jusqu'à 100 millions de D.M. (120 millions de NF).



LA CRÈCHE

Dessin de Daniel POSTEL-VINAY (11 ans)



NOËL 1943 À FRESNES

24 décembre 1943. — Il est 4 heures du soir. Je suis arrêtée depuis la veille et la porte aux lourdes serrures vient de se refermer sur moi ! Je suis à Fresnes, au rez-de-chaussée, dans une cellule où filtre une lueur de crépuscule blafard.

Mes yeux s'habituent à cette pénombre sépulcrale; je découvre les murs lépreux, suintant de salpêtre et d'angoisse. Un silence absolu m'enveloppe et m'écrase, je réalise combien sera serrée la lutte entre la puissance qui me retient dans son étau et ma volonté de surmonter cette épreuve dans l'honneur et la dignité.

Je suis très lasse. La nuit précédente s'est passée en interrogatoire, je fais front. Mais combien de temps résisterai-je ? Tant de pensées se chevauchent dans ma tête ! J'ai besoin de mettre un peu d'ordre dans mes idées.

Je distingue une paillasse. Dormir ! C'est cela, il me faut avant tout dormir, récupérer mes forces physiques et psychiques pour affronter le jour nouveau, ce jour fait de crainte qu'appréhendent tous les prisonniers !

Je m'étends sur cette paillasse. Quelle sensation agréable ! La toile humide me colle au visage. J'essaie de ne pas bouger et de m'endormir.

Non, je ne peux pas supporter ce contact gluant et je mets mon écharpe sous ma joue.

Il fait complètement nuit. Quelle heure peut-il être ? Aucun souffle humain ne semble habiter ces murs. J'essaie de faire le vide en moi et je parviens à m'endormir, épaisse de réflexions.

J'ai dû sombrer dans un trou noir; je dois être morte, c'est cela, mon âme a dû se détacher de mon corps car voilà tout à coup la résurrection !

Je perçois dans un murmure lointain une voix qui s'élève, une voix de femme, pure et claire, une voix qui se rapproche, qui s'amplifie jusqu'à devenir un chœur céleste qui remplit toute la cellule ! Et cette voix chante « Minuit chrétien » !

C'est sublime ! toute la prison vibre; de partout montent des voix qui célèbrent l'hymne divin !

Je ne fais pas un rêve. Je suis maintenant bien éveillée; je soulève ma tête pour mieux l'emplir de cette apothéose; je l'absorbe religieusement comme une communion solennelle et une douceur infinie me pénètre et m'apaise !

Les voix se sont tues et le silence est retombé sur moi. Mais le miracle s'est accompli. Je sais que je ne suis plus seule, que je ne dois pas désespérer, que des centaines, des milliers de présences invisibles m'entourent et me soutiennent.

O voix inconnues, voix sans visages, voix vivantes ou disparues, soyez bénies à jamais pour ce Noël merveilleux que vous m'avez offert, ce Noël de purification, où sans orgues ni lumières, vous m'avez rendu la plus merveilleuse clarté : l'espérance !

G. MEUNIER.

Sous-Lieutenant F.F.L.

Matricule 46.903 à Ravensbrück.

On écrit à "VOIX ET VISAGES"...

Les Indemnités Allemandes

Je viens de prendre connaissance des articles parus dans notre journal *Voix et Visages*, à propos des indemnités allemandes.

...Pour ma part, ma captivité de quarante mois a été très dure, en forteresse en Haute-Silésie, il n'y a pas une partie de mon corps qui ne porte les stigmates de la déportation. Ma fille, de son côté, a été déportée à 16 ans, elle était à Ravensbrück, les souffrances, comme à toutes ses compagnes, ne lui ont pas été épargnées non plus. Elle est rentrée de Suède le 6 juin 1945, elle est décédée le 24 avril 1946... Quant aux décorations auxquelles vous faites allusion, je n'en détient aucune, je suis rentrée très malade et hospitalisée aussitôt, je n'en suis sortie qu'en juin 1948. J'avais toujours eu la naïveté de croire que la Médaille de la Résistance nous revenait d'office, car c'est notre droit; au bout de cinq ans, j'ai quand même écrit à la Chancellerie, on m'a répondu qu'il y avait forclusion...

Je vous raconte toutes ces choses pour arriver à vous dire que lorsqu'il a été question d'indemnité, j'ai éprouvé un soulagement à la vue de pouvoir régler mes ennuis. Je vous assure que je n'éprouve aucune honte à demander la somme que l'on voudra bien m'accorder; en prison, j'ai refusé de travailler pour les V1, V2. J'ai toujours été digne d'une Française. J'ai été aux arrêts parce que je ne voulais pas produire. Je veux que l'on sache que ce n'est pas pour l'argent que je le fais, c'est pour remplir une promesse que j'ai faite à ma fille à son lit de mort, de la ramener à Rouen et dont je n'ai jamais pu m'acquitter, à mon grand chagrin.

J. MAURAN.

**

« La lecture de *Voix et Visages* me donnera un jour un coup de sang et l'A.D.I.R. ne pensera pas qu'elle doit, pour cela quelque indemnité à ma famille. Ce sont les indemnités allemandes, ou plutôt la position prise par l'A.D.I.R. qui déchaîne ma fureur. Que le camarade de Buchenwald assure que tout résistant était un déporté volontaire en puissance, c'est assez gros ! ... Y a-t-il, parmi les involontaires déportés que nous avons été, un seul qui ait volontairement accepté les traitements qui s'attachaient à ce nom ? Préjudice physique, préjudice moral, nous avons tous souffert. Et si l'on dit aux Allemands : « mais gardez donc votre monnaie que notre pureté refuse », quelle magnifique justification pour leur passé, quel noble encouragement pour les pays où les camps subsistent... »

« L'A.D.I.R., dans cette question, n'est pas à l'aise... »

En quoi le fait d'avoir refusé des primes se confond-il avec le fait de refuser une réparation ? Ces primes étaient des encouragements à la productivité. Elles étaient en opposition absolue avec notre état de déporté; le même état attire l'idée de réparation...

Je me sens d'autant plus libre pour parler ainsi que je suis une de celles qui n'ont jusqu'à présent demandé aucune réforme — je ne m'en porte pas mieux pour autant. Le budget français a d'assez

lourdes charges pour ne pas se substituer à payer ce qui, en bonne justice, devrait l'être par l'Allemagne et je ne comprends absolument pas comment on peut accepter de l'un ce que par délicatesse on refuse de l'autre. L'A.D.I.R. s'est employée et s'emploie encore à obtenir pour les cobayes une juste réparation aux torts qu'elles ont subis. Si l'on demande pour les uns ce qu'on refuse pour les autres, il semble que le crime de vivisection subsiste, et que celui du système concentrationnaire s'éteint.

Lucienne LAURENTIE.

**

« Mon avis serait de ne pas refuser purement et simplement l'indemnisation, mais de demander que notre part soit versée aux « cobayes ».

M. VAILLOT.
Le 5 décembre 1960.

Le Bulletin

Vous ne pouvez croire combien je suis bouleversé par votre persévérance dans la lutte contre le racisme, le culte de la force et l'injustice. Je reproche seulement à *Voix et Visages* sa présentation un peu triste, comme celle d'un bulletin paroissial...

S.C. COLIN (New York).

Les Manœuvres des Troupes Allemandes en France

CHÈRE ANNE,

Je t'ai entendue bien des fois souhaiter une rubrique culinaire dans *Voix et Visages*. Je propose en plus un courrier du cœur. Je crois que le temps en est venu. Sinon de quoi allons-nous parler dans les colonnes de notre cher journal dans les jours à venir si nous continuons à nous tenir en dehors — et de plus en plus — des graves problèmes qui touchent et minent notre pays.

Avant d'être des déportées, nous avons été des résistantes et cet engagement n'était pas, j'imagine, pour une période déterminée.

Le dernier *Voix et Visages* est arrivé dans un bruit de bottes. Les Allemands foulaien une fois de plus le sol de notre pays. Avec autorisation, bien sûr. Mais ils étaient là, casqués, bottés. Et le Comité de rédaction du journal n'a pas pensé un seul instant aux sentiments de révolte et d'indignation qui pouvaient surgir en nos coeurs. Ce passé est trop proche encore pour les écorchées à vif que nous sommes restées. Pas une ligne du journal sur ce sujet douloureux !

Il ne s'agissait pas de juger l'opportunité des accords qui avaient permis ce retour. La question n'était pas là... « Mais de constater qu'il puisse à nouveau exister une armée allemande, vêtue du même uniforme et coiffée du même casque que celle qui a fait trembler sur ses bases le monde civilisé, qui a failli établir par la force un régime démo-

naire, et qui s'est servi pour arriver à ses fins des méthodes les plus barbares que des cervaux humains puisent concevoir. Vous en savez quelque chose, mes camarades ! » Ce dernier paragraphe, je le prends dans un article paru dans le bulletin de l'Amicale de Neuengamme, écrit par le mari d'une des nôtres, G.-E. Pons. Je t'envoie d'ailleurs l'article. Il prouvera à nos amies du Comité de rédaction de *Voix et Visages* que l'on pouvait parler de cette pénible chose sans faire de politique. Nous serons nombreux... à nous souvenir de ce silence ! ...

L'article concernant les indemnités allemandes peut être, par contre, extrêmement blessant pour certaines sensibilités. Il tend à faire croire qu'il y aurait humiliation à toucher ces indemnités.

Autant je me sens gênée, presque humiliée d'être pensionnée par la France (j'ai l'impression de monnayer mon combat dans la résistance mais je n'ai pas le choix étant dans l'impossibilité de gagner ma vie) autant je serai à l'aise et sans complexe devant cette réparation morale, bien faible encore pour les dommages subis.

Chère Anne, je m'excuse pour toutes ces critiques. Mais si vraiment *Voix et Visages* doit garder ce ton, hors du temps présent, qu'il devienne bi-annuel sera largement suffisant.

Lise LESÈVRE.

MA CHÈRE LISE,

Il ne faut pas confondre le Conseil d'administration et le Comité de rédaction du bulletin, Comité composé, du reste, de deux ou trois camarades souvent si surmenés qu'elles arrivent avec peine à se rencontrer, et pour qui une feuille bi-annuelle serait, ma foi, une bonne affaire. Le Conseil d'administration prend position sur des sujets d'ordre général qui nous concernent toutes, en tant que déportées et internées; la rédaction publie automatiquement les textes que le Conseil lui communique et qui ont déjà été discutés. Lorsque certaines questions qui devraient être purement morales sont devenues le cheval de bataille des politiciens, nous savons que le Conseil d'administration les évite, pour préserver notre camaraderie et notre solidarité.

Etant simple journaliste et simple adhérente, j'écris en toute liberté ce qui va suivre.

Je pense qu'un journal doit, avant tout, refléter les opinions de ses lecteurs. Or, pas une camarade ne m'a écrit au sujet de la présence des troupes allemandes en France, sauf toi, lorsque le précédent *Voix et Visages* était déjà paru. Coïncidence curieuse, au même moment je te sollicitais de le faire ayant appris indirectement l'émotion de quelques-unes. Sans avoir vu, comme toi, un mari et un fils tomber sous les balles allemandes, sans avoir été torturée et à demi assassinée comme tu le fus, ma chère Lise, on peut sentir son cœur se révolter à l'idée que l'armée allemande manœuvre sur notre sol. Mais il n'est jamais trop tard pour demander à notre Gouvernement s'il est possible, qu'au terme de nouveaux accords, cette peine soit évitée au peuple français. Peut-être même cela sera-t-il plus opportun et plus efficace lorsque le chef de l'Etat aura pu délivrer la France de la terrible épreuve que fait peser sur

On écrit à "Voix et Visages"...

elle la guerre d'Algérie, préoccupation qui, pour lui, pour nous, pour toi aussi, je le sais, prime toutes les autres.

Personnellement, ni les pensions de réforme, ni les indemnités allemandes ne me posent de problème moral. Il est normal que la France fasse vivre dignement ses combattants mutilés ou âgés, — il est normal que la nouvelle Allemagne tente de renier un passé de crimes. Le chancelier Adenauer, lui-même victime des persécutions nazies, sait bien qu'aucune somme d'argent ne peut compenser le mal fait par les camps d'extermination, par la vivisection, par la torture et les fusillades d'otages ou de résistants. C'est pourquoi, si palpable que soit la somme donnée, elle n'aura jamais que la valeur d'un symbole. Si certaines ont de la répugnance à prendre cet argent, elles n'ont que l'embarras du choix pour le donner à ceux qui ont du mal à vivre.

Du reste, un accord identique sur les indemnités dues aux victimes du nazisme a été signé entre l'Allemagne et d'autres pays comme la Belgique.

Quant aux cobayes, il m'apparaît que si les démarches entreprises par l'A.D.I.R. depuis longtemps pour que l'Allemagne fasse son devoir vis-à-vis de cette catégorie de victimes, ont échoué, il se peut que la séparation politique entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est en soit la cause. La question pourrait être reconSIDérée sur le plan juridique et sur le plan politique.

En attendant, il existe en France quelques cobayes qui ont choisi notre terre hospitalière pour refuge ou pour patrie. Bien que doublement martyrisées par la déportation et la vivisection qui les a laissées gravement mutilées et affaiblies, l'insuffisance des lois, la défection de l'Allemagne font qu'elles ne jouissent d'aucune pension. Notre conduite n'est-elle pas toute tracée? Et que signifierait, autrement, la solidarité entre anciennes déportées, qui ne connaît pas de nationalité ou de frontières? Il nous appartient de pensionner convenablement ces quelques cobayes, en attendant que l'Allemagne le fasse, non dans un esprit de charité, mais dans un esprit de justice. Et pas grâce à une caisse spéciale, alimentée par quelques isolées, mais nous, A.D.I.R., Association de Déportées de la Résistance française, pauvres ou riches, car toutes doivent participer à cet honneur. L'A.D.I.R. n'a pas de grandes ressources, il est vrai, mais — nous l'avons bien vu pendant la Résistance — quand on veut trouver de l'argent pour une noble cause, on en trouve, et de tous les côtés. D'ailleurs, je suis sûre que le désir d'une bonne petite vente de solidarité commence à démanger quelques-unes... dont je suis.

Ceci dit, les recettes qui nous ont nourries au camp de... rêves culinaires, ont bien leur prix, d'autant que la bonne cuisine est une des gloires françaises. Un courrier du cœur ? Laisse-moi évoquer ici un souvenir. Quand une délégation de l'A.D.I.R. a été trouver le Président Coty, alors que nous demandions aux anciens requis du S.T.O. de renoncer à la prétention de se faire appeler déportés, je donnai, en sortant, quelques numéros de *Voix et Visages* au Général Ganeval; j'ajoutai, en plaisantant : « C'est un journal entièrement rédigé par des femmes, mais il ne comporte pas de courrier du cœur ». Et le Général Ganeval me répondit, non sans émotion : « *Voix et Visages*? C'est quand même la presse du cœur... ».

Anne FERNIER.

Le sens du mot "Déporté"

Nous avons le plaisir de communiquer à nos camarades le texte d'une proposition de loi toute récente.

N° 861

ASSEMBLÉE NATIONALE
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

PROPOSITION DE LOI

tendant à limiter aux seuls bénéficiaires des articles L 272, L 275 et L 286 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre les appellations de « déporté » et « déportation »

(Renvoyée à la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une Commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Présentée par MM. van der Mersch, Borocco, Boscher, Charpentier, Coudray, Marcel Dassault, Devèze, Duflot, Falala, Guy Fric, Gamel, Grussenmeyer, Janvier, Jarrot, René Le Duc, Le Tac, Mondon, Nader, Radius, Touret et Vinciguerra, Députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les vocables « déporté » et « déportation » sont inséparables d'une éthique par laquelle « l'être supérieur » s'était arrogé le droit d'avilir avant de tuer, celui qu'il estimait inférieur.

La « déportation » n'est pas entrée dans l'histoire seulement comme un « déplacement » et un « travail forcé ».

Le « déplacement » ? c'était les convois démentiels où mêlés dans une effroyable promiscuité, des hommes et des femmes, des enfants et des vieillards commençaient, debout, leur long voyage vers la « nuit et le brouillard ». Pour ceux qui arrivaient vivants, la déportation prenait alors sa signification cruelle et sanglante : la faim, le froid, les coups portés avec acharnement et sadisme, les stations d'appel prolongées...

Le « travail forcé » ? L'application systématique de la « loi d'extermination par le travail » formulée par Pohl, inspecteur général des camps.

Travail forcé, non pas rémunéré par des salaires ou récompensé par une amélioration des conditions de vie, mais instrument de mort destiné à ceux qui, par une exceptionnelle foi dans le devenir de l'homme, persistaient à ne pas croire que la seule évasion possible était la cheminée du four crématoire.

Si l'étymologie des mots « déporté » et « déportation » pouvait valablement se traduire avant l'hégémonie nazie par « transfert au-delà des frontières d'une humanité contrainte », ces deux termes ont pris devant l'histoire le sens de « génocide, crime collectif contre l'espèce humaine ». C'est ainsi que le tribunal international de Nuremberg avait défini la déportation.

Tandis qu'en d'autres lieux, d'autres combats se poursuivent, certains esprits, sans doute également épriés de sémantique, ont cru devoir comparer la Résistance française aux meurtres rituels, incendies de récoltes et autres exactions et qualifier leurs auteurs de « Résistants ».

Pour que le sacrifice de ces millions de morts n'ait pas été inutile et pour que les générations futures puissent en porter témoignage devant l'histoire, nous vous proposons d'adopter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER

Seront limitées aux seuls bénéficiaires des articles L 272, L 275 et L 286 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les appellations de « déporté » et de « déportation ».

ARTICLE 2

Les Associations de tous ordres qui, quinze jours après la parution de la présente loi, se serviraient ou continueraient à se servir abusivement des termes « déporté » et « déportation » seraient déclarées illégales.

Un Test

Electrices, quelle est votre instruction politique et civique ?

Répondez en quelques minutes aux questions suivantes :

Pouvez-vous dire ce qui, dans ses grandes lignes, caractérise la Constitution de 1958 ?

Définissez la séparation des pouvoirs.

Qu'est-ce qu'une législature ?

Quel est le rôle du Conseil d'Etat ?

Comment devient-on Conseiller d'Etat ?

Les femmes peuvent-elles devenir Conseillers d'Etat ?

Les Hollandais n'oublient pas

Nous ignorons si les Hollandais verront les troupes allemandes manœuvrer sur leur sol, mais ils voient, en tout cas, beaucoup de touristes venus d'outre-Rhin affluer chez eux.

Une de nos amies, qui voyageait l'été dernier en Hollande, a remarqué sur la porte de quelques commerçants ou restaurateurs, un écriteau portant ces mots : « Les Allemands ne sont pas désirés ici ! »

L'intérêt ne prime pas tout !

UN CONTE DE NOËL

par ERNST WIECHERT

« J'ai laissé franchir notre seuil par un étranger dont les pieds étaient sales et je ne puis laver cette souillure » (1)...

Amédée de Liljecrona, un baron de Prusse orientale, revient du camp de concentration où l'ont enfermé les nazis. Il trouve sa demeure familiale occupée par les Américains et s'installe dans la bergerie qui domine le château dont le blason a été lapidé.

Marqué par la souffrance, « entièrement différent des autres » parce qu'il a vu mourir et donné la mort, débarrassé des liens de la terre, de la peur et de l'espé-

« Quand le grand-père de mon père était cocher, dit-il, il y avait à l'église du domaine un pasteur, qui était un homme timide, humble et très pauvre. Il avait sept enfants. Et au château vivait, après un bon maître qu'on avait surnommé le « saint », un maître terrible, comme il y en avait parfois à ces époques barbares. Et cela se passait encore au temps du servage.

« Le soir de Noël, le maître retint le pasteur, parce qu'il se sentait seul. Il s'en servait, comme d'une espèce de jouet, qu'on sort d'une boîte et qu'on y remet à volonté.

« Quand le maître eut bu son punch brûlant, il voulut jouer aux dés avec le pasteur. L'enjeu était de plusieurs pièces d'or, et il savait que le pasteur était pauvre comme Job.

« Le pasteur refusa.

« Il n'avait encore jamais dit « non » depuis qu'il vivait dans le domaine, et il savait qu'il était dangereux d'avoir une volonté. S'il refusait, ce n'était pas parce qu'il était pauvre. Il déclara, avec cette humilité qui était sienne, qu'il refusait parce que les valets d'armes avaient joué aux dés la robe de Celui qui était né cette nuit-là et qu'on avait mis dans la crèche.

« Son maître le regarda longuement, en agitant doucement les dés dans leur cornet de cuir.

« — Joue, pasteur ! dit-il.

« Mais le pasteur secoua la tête.

« — Je répète : joue, pasteur ! fit le maître, et ses lèvres blémirent et devinrent toutes minces.

« Le pasteur secoua la tête et se contenta de joindre les mains sur la nappe blanche.

« — Si tu ne joues pas, si tu ne fais pas, par conséquent, ce que ton maître t'ordonne, dit le baron, je te ferai fouetter comme un valet désobéissant et je te ferai donner autant de coups de fouet que ce coup de dés va me donner de points. Joue donc, pasteur !

« Le pasteur secoua la tête.

« Alors le baron se leva lentement, agita le cornet et fit rouler les dés sur la nappe. Il regardait toujours le pasteur et ne jeta qu'ensuite un coup d'œil sur les dés...

« — Sept, pasteur, dit-il. Autant que tu as d'enfants ; pour chaque enfant, tu auras un coup de fouet.

« Et il fit réveiller tous les domes-

rance, il découvre que « ceux qui restent ce sont les pauvres ! »

Il commence une longue retraite et cherche à retrouver la vie qu'il a perdue. L'hiver et ses longues nuits — le silence de la grande solitude, apportent un nouveau danger. Amédée succombera-t-il au poids de son passé « comme le prisonnier succombe au poids des choses ? »

Peu à peu des ombres se lèvent à ses côtés ; les ombres de son enfance qu'il cherche à ressusciter, celles des êtres qui vivent près de lui. Amédée penche vers eux son front lourd de douleur. « Eux aussi, le grand destin les avaient effeuillé, la guerre et la mort, la violence et les blessures du cœur. Mais personne

« n'avait écrit d'articles là-dessus dans les journaux, personne n'en avait parlé dans les haut-parleurs. La charrue était passée par là-dessus et les grands de ce monde qui tenaient les mancherons de la charrue regardaient où allaient les sillons et non les sillons eux-mêmes » (2).

Le temps éternel ramène la Noël, Amédée passe la veillée en compagnie des gens de sa terre. Christophe, le vieux cocher, raconte les histoires et les légendes de Noël. Ecoutez-le :

(1) Ernst WIECHERT : Missa Sine nomine, Calmann-Lévy, éditeur.

(2) Page 336.



MAINS, par A. Dürer

tiques et tous les paysans du domaine, hommes et femmes, et les fit venir dans la grande salle.

« Cet homme, dit-il, a refusé de jouer aux dés avec moi et il m'a méprisé, moi qui suis son maître. Attachez-le, pour que je lui fasse donner le fouet, sept coups, autant qu'il a d'enfants, et pour que vous sachiez ce qu'il en coûte de me mépriser.

« Mais ses gens ne bougèrent pas. Mon trisaïuel était au premier rang, il entendait les hommes gémir et les femmes pleurer. Mais ils ne bougèrent pas.

« Le maître les regarda, l'un après l'autre, et sourit.

« — Eh bien, vous y passerez aussi, dit-il. Et il fit venir le prévôt.

« C'était un homme dur, plus dur encore que son maître, et il ne refusa pas.

« Il attacha le pasteur à l'une des deux colonnes qui soutenaient le plafond de la salle, lui arracha sa robe des épaules et lui cingla le dos par sept fois. Le sang

jaillit de la peau blanche. Les hommes et les femmes étaient à genoux et priaient. Ils se voilaient les yeux avec leurs mains. Le pasteur n'eut pas un gémissement.

« Quand on l'eut détaché, il s'approcha de la table, jeta un coup d'œil sur les dés qui étaient restés là, tels qu'ils avaient roulé du cornet, deux, trois, deux, et, s'adressant au baron :

« — Priez, dit-il à voix basse, pour que le regard de l'Enfant se porte sur vous cette nuit, sinon il ne s'y portera plus jamais.

« Et il sortit avec les autres.

« Le lendemain matin, le maître se fit conduire à l'église, comme c'était l'usage depuis des temps immémoriaux. Il n'y alla pas à pied, bien que ce ne fut qu'à une portée de fronde. Mon trisaïuel entra dans l'église, derrière lui, et laissa son petit-fils garder les chevaux.

« L'église était toute pleine. Le maître était assis dans un fauteuil de bois sculpté et il avait joint sur son livre de cantiques ses mains enfouies dans des gants blancs à crispins. Il régnait un silence de tombe.

« Le pasteur était blême, mais rien ne trahissait par ailleurs qu'il lui fut arrivé quelque chose.

« Lorsque, après le prélude, les petites orgues commencèrent à jouer la mélodie du premier cantique, le pasteur cessa de contempler ses mains jointes et leva les yeux sur les fidèles. Car les fidèles ne chantaient pas. Pas une bouche ne s'ouvrait, tous les yeux fixaient le pasteur en silence. On entendit le baron frapper du pied. On l'entendit, car la molette d'argent de ses éperons cliquetait.

« Mais le baron resta assis et chanta. Il chanta les trois strophes du cantique de sa voix haute et bien timbrée. Il les chanta seul avec le pasteur. Personne d'autre n'ouvrit les lèvres. Mon trisaïuel racontait qu'il avait vu peu de choses aussi effrayantes dans sa vie.

« Mais le pasteur ne regardait pas le seul qui chantait en même temps que lui le cantique de Noël. Il regardait ses sept enfants, assis avec leur mère devant la chaire. Leur mère était une femme mince et voûtée.

« Ensuite, le pasteur lut l'Evangile de Noël selon Luc et tout se déroula selon l'usage.

« Mais quand il eut terminé, il se passa une chose qui fit frémir, encore une fois, le cœur des fidèles : le pasteur ne commenta pas l'Evangile, il commença

à prononcer à voix basse le nécrologue solennel de feu le baron Hjalmar von Liljecrona. Le défunt était assis devant lui dans le vieux fauteuil de chêne sculpté et le regardait fixement, comme si Dieu lui avait troublé la raison.

« Il était mort, dit le pasteur, parce qu'il avait joué aux dés les langes de l'enfantelet de la crèche et parce que l'Enfant avait détourné de lui ses yeux. Et il était mort parce que, non content de jouer les vêtements du Saint Enfant, il avait joué ceux de sept enfants pauvres de cette terre et, en même temps, ceux de septante fois sept enfants.

« Et sa mort avait été effroyable : il continuait à errer comme un vivant, sans savoir qu'il était mort. Mais tous les autres fidèles de cette paroisse voyaient son cadavre vivant et s'écartaient de son chemin et se voilaient la face, car il puait, comme le mort dans la parabole de Lazare.

« Le pasteur en était arrivé là, quand le baron se leva d'un bond, avec un juron effroyable, et tira son épée.

« — Rétracte-toi, faquin ! cria-t-il d'une voix rauque, rétracte-toi !

« Le pasteur ne réagit pas plus que si un souffle d'air avait parcouru la nef. Il joignit les mains, afin de prier pour le défunt et engagea les fidèles à en faire autant.

« Et alors se produisit cette chose effroyable : le baron bondit vers la chaire, saisit son épée par le milieu et la lança comme un javelot, visant le pasteur au cœur.

« Or, l'image de la mère de Dieu était sculptée dans le bois de la chaire : elle tenait l'Enfant Jésus dans ses bras et lui protégeait la tête de ses mains. L'épée, bien que lancée de tout près, manqua le pasteur et sa pointe atteignit le cœur de l'Enfant Jésus. Elle y resta fichée un instant, vibrant comme la hampe d'une flèche, puis, entraînée par le lourd pommeau, elle glissa et tomba sur le parquet de sapin où elle se brisa en mille morceaux. Mon triste et beaucoup d'autres avec lui, virent un filet de sang suinter de la blessure faite dans le bois. Goutte à goutte, il tomba sur le sol et sur l'acier de l'épée, qui se teinta de rouge.

« Pour la première fois de la matinée, le pasteur regarda le baron, au pied de la chaire. Ce n'était pas un regard de colère ni même de reproche. C'était le regard douloureux qu'on jette au portrait d'un défunt. Il ne changea pas d'expression quand le baron tomba à genoux et cacha sa figure dans ses gants blancs à crispins.

« Et c'est avec le même regard qu'il le conduisit à la porte de l'église entre la haie des fidèles agenouillés, lentement, pas à pas. Et comme le baron refusa de monter dans son traineau, ils l'accompagnèrent dans la neige jusqu'au château, d'un côté le pasteur, tête nue, avec un sourire de bonheur sur les lèvres, et de l'autre mon triste, son fouet à la main et le visage bouleversé.

« A dater de ce jour, le baron fut métamorphosé, comme l'avaient été bien d'autres avant lui, car ils avaient cela dans le sang.

« — Oui, conclut Christophe de sa voix douce et contenue : c'était la nuit où l'on avait joué l'Enfant Jésus aux dés, dans le vieux château... »

Christophe reprit une braise dans l'âtre, pour sa pipe. Il resta assis au coin du feu, et contempla en silence les bougies qui s'éteignaient.

Ils ne tardèrent pas à partir. Et à les voir s'en aller dans la neige, on avait le sentiment qu'avec eux s'en allaient les vieilles histoires de ces antiques et sombres châteaux, où il s'était passé tant de choses, mais où les hommes pouvaient changer, quand une voix touchait leur cœur.

Ils s'en allaient sans tristesse. Il leur semblait seulement avoir, un moment, été emportés d'un coup d'aile loin de cette terre étrangère et ramenés dans leur pays natal, où l'Enfant Jésus apparaissait encore à l'orée des bois et recevait les coups d'épée sans sourciller.

Les trois frères s'attardèrent un moment au coin du feu. Erasme fut le premier à hocher la tête.

— Si l'on songe, dit-il d'un air méditatif, à ce qu'ils étaient — et ils étaient certainement ainsi — eh bien, c'est un miracle que nous ayons supporté l'épreuve comme nous l'avons fait.

— Es-tu sûr que nous l'avons supportée ? demanda Amédée.

Erasme posa sa main sur son genou en souriant.

— Nous sommes ainsi faits, frère, dit-il affectueusement, qu'il ne faut pas une grande voix pour nous métamorphoser. Avec nous, la tâche est plus facile. Elle l'est aussi pour l'Enfant Jésus...

— En es-tu certain ? reprit Amédée.

— Mais oui, frère, tout à fait certain. Et tu l'es, toi aussi, sans le savoir. Toi aussi.

De la porte de l'étable, Amédée les suivit des yeux quand ils s'en allèrent : l'un descendait vers la vallée, et l'autre s'enfonçait dans les ombres du bois qui précédaient la maison du garde. Haut dans le ciel, une lune hivernale faisait étinceler le marais, et la nébuleuse d'Orion brillait au sud, au-dessus des bois enneigés. Le chien aboya de nouveau dans la ferme solitaire et le baron Amédée songea un instant à ce village sans nom, où il n'y avait plus que cette femme, ce chien et le pasteur crucifié. Ils devaient avoir disparu maintenant tous les trois ; dépassant ce monde des mortels, ils étaient déjà devenus des symboles.

Le baron se souvint aussi un bref instant de l'arbre de Noël de l'année précédente. C'était un arbre véritable qu'on avait dressé dans la cour où avaient lieu les rassemblements. Sous ses grosses branches illuminées, le vent froid balançait doucement les corps des trois pendus. On les avait obligés à rester au garde-à-vous, immobiles, autour de cet arbre pendant les heures. Il y avait là des hommes de presque toutes les nations du monde. Et les symboles de l'ère nouvelle, les yeux révulsés, avaient contemplé par-dessus leurs têtes un lointain que n'était pas venue éclairer la moindre lueur.

Erasme se montrait bien sûr qu'il n'était pas besoin d'une grande voix pour les transformer. Terriblement sûr.

Mais le baron Amédée, en refermant sa lourde porte, n'en était pas aussi certain.

Ernst WIECHERT.

RECHERCHES

Le Ministère des Anciens Combattants demande si quelqu'une de nos camarades a connu PLATTE ou FLATTE Marie, déportée à Ravensbrück, n° 42.771, et peut indiquer son adresse.

Prière de bien vouloir communiquer ces renseignements à l'A.D.I.R.

La Vie de nos Sections

Section Parisienne

ATTENTION

L'Arbre de Noël aura lieu le 15 janvier 1961 dans le salon d'honneur du Cercle Militaire, place Saint-Augustin, et non au Cercle Républicain, comme il avait été annoncé par erreur dans le précédent numéro. Faire inscrire les enfants (jusqu'à l'âge de 12 ans) en donnant leur prénom et leur âge à Marguerite Billard, 13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6^e). Tél. : LITtré 72-42.

Les adhérentes de l'A.D.I.R., fatiguées, malades ou hospitalisées, qui désireraient recevoir des visites de camarades ou du Service social, sont priées d'en faire part à Mme Billard (LITtré 72-42), déléguée de la Section parisienne.

La Section Parisienne recevra ses adhérentes le samedi 25 février 1961 à l'A.D.I.R., vers 16 heures.

Section du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Strasbourg, le 19 novembre 1960. — Une journée froide et pluvieuse, le vent fait claquer drapeaux et oriflammes. La ville se prépare à fêter la Libération et recevoit la veuve de notre illustre Libérateur, le Maréchal Leclerc.

Pour cette fois-ci nous avons accepté un peu pour nous cette ambiance de fête, nous qui avons été si loin en ces gloires journées de novembre 1944.

Dans une atmosphère des plus amicales et cordiales, les adhérentes de la Section alsacienne se sont retrouvées le 19 novembre à Strasbourg.

Etaient présentes : Mmes Barbazange, Crabbé, Brini, Dunkel, Haym - Bloch, Denise, Roess, Stich, Schaelderlé, Richert, Kuder, Scheibel, Moll, Weisheimer, Zugel, Strohl et Benoit.

Etaient excusées : Mmes Bunck, Rochfritsch, Hils, Paulus, Kuntz, Lorraine, Schenck, Schils, Uhl, Zinger, Sœur Marie-Grégoire, Madeleine Hérisson et notre sympathique camarade Mme Gehant, de Belfort.

Une infime minorité n'a réservé aucune suite à l'invitation. Elle a eu tort, car au mess des Officiers, dans la salle des Généraux, une seule grande table fleurie nous attendait. Chacune se plaçait selon ses souvenirs et ses retrouvailles... oui, il y en avaient, même après quinze ans.

Nos camarades de Colmar, Guebwiller, Kingschein nous ont fait un grand plaisir d'être venues. Quelques messieurs ont accepté notre invitation; qu'ils en soient remerciés bien cordialement.

De quelques cas sociaux bonne note a été prise, des conseils donnés au sujet de visites de réforme. Avec les vœux les meilleurs pour une bonne fin d'année et l'espoir de se retrouver en bonne santé sans trop tarder, les convives se sont dispersés en emportant dans leur cœur une chaude amitié et la certitude, surtout pour nos camarades seules, de ne pas être oubliées.

M. STROHL.

CERCLE DE L'A.D.I.R.

Nous vous rappelons que nous tirerons la galette des Rois le dimanche 29 janvier 1961, à l'A.D.I.R. S'inscrire 241, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).

TRIBUNE LIBRE

Nous rappelons que la Tribune libre est une place accordée à chacune d'entre nous pour y faire entendre son opinion personnelle mais que cette opinion n'en-gage en rien l'A.D.I.R. et son Conseil d'administration.

Le Bureau du Conseil d'administration de l'A.D.I.R. a reçu de notre camarade Marijo Chombart de Lauwe, attachée de recherche au Centre national de la Recherche scientifique, la lettre et le texte que nous publions ci-dessous intégralement, car le problème soulevé est grave.

Paris, le 29 novembre 1960.

CHÈRES CAMARADES,

Je vous transmets cet article que je vous demande de bien vouloir publier en tribune libre du bulletin de l'A.D.I.R. Le problème me semble trop grave, je ne peux plus supporter de me taire.

Déjà, il y a bientôt trois ans, j'avais proposé de faire venir au cercle de l'A.D.I.R. une amie, chrétienne d'Alger, qui avait été torturée et avait passé une semaine à la Villa Susini où elle avait pu être témoin de bien des horreurs. L'A.D.I.R. a refusé d'écouter ce témoignage émanant d'une personne qui, pourtant, n'a aucune attache politique, ni avec le F.L.N., ni avec le Parti Communiste. Elle avait d'ailleurs été inculpée pour un seul acte de charité et a bénéficié d'un non-lieu.

Tout récemment encore de jeunes chercheurs que je connais, partant en Algérie après l'achèvement de leur sursis, ont été mis, en arrivant dans leur unité, devant une scène de torture : « pour les mettre dans le bain... ». Les faits de ce genre sont nombreux, si l'on veut bien s'informer.

Dans notre équipe de recherche, nous avons entrepris une enquête auprès de mouvements de jeunesse de tendances diverses, sur les changements d'attitudes des jeunes après leur passage en Algérie. Des dégradations psychologiques sont fréquentes, et des scènes relatives à des excès ont été évoquées spontanément, alors qu'aucune question directe n'avait été posée sur ce sujet.

Je n'insiste pas, l'existence de ces faits n'est plus contestée pour qui cherche honnêtement à savoir. Je demande seulement que l'on ne voie pas immédiatement une intention politique, chez qui les souligne, mais simplement le désir que soit respectée la dignité humaine, ce qui est une attitude bien normale chez une ancienne déportée.

Croyez, chères Camarades, à ma sincère amitié.

**

Voici plusieurs années que j'espére voir l'A.D.I.R. prendre conscience d'un problème qui nous touche particulièrement, nous les anciennes déportées, mais je suis inquiète et presque indignée de son silence. C'est pourquoi je me décide à vous écrire aujourd'hui, en demandant instamment que cette lettre soit publiée, et intégralement.

Le problème que je soulève aujourd'hui, appelle-le franchement par son nom, est celui de la présence de tortures et de camps de concentration en Algérie.

J'estime que partout où de tels actes se produisent, dans quelque camp que ce soit, les déportés ont à intervenir. Il ne s'agit pas alors de politique, mais d'une lutte pour que la dignité humaine soit respectée partout.

Comment nous, anciennes déportées, pouvons-nous vaquer à nos occupations, l'esprit tranquille, alors que de tels excès se produisent ? Sommes-nous des témoins endormis qui pouvons témoigner sur le passé, mais avons perdu la vigilance dans le présent ?

Certaines objecteront que tortures et mauvais traitements ont été des cas exceptionnels qui n'existent plus aujourd'hui. Je leur demanderai de s'informer sans parti pris. Pourquoi Mgr Feltin, aumônier en chef des armées, a-t-il cru bon, tout récemment, de mettre en garde avec précision les jeunes soldats contre les exactions ? Ces camarades peuvent aussi se renseigner auprès des jeunes qui reviennent, et lire les diverses publications écrites à ce sujet qui ne sont pas automatiquement sectaires.

Ont-elles pris connaissance du rapport fait par la Croix-Rouge internationale sur les divers types de camp l'an dernier ? La presse en a donné des coupures plus ou moins larges, mais là où le rapport était assez complet, les faits étaient écrasants. Il ne peut malheureusement s'agir de cas isolés.

D'autres répondront qu'aucune guerre ne se fait sans « bavures », surtout lorsqu'elle se déroule sous forme de guérilla, et lorsque règne le terrorisme. Mais il y a un abîme entre la réaction brutale d'un soldat qui, au cours d'une opération, retrouve le corps, ignoblement massacré, de son camarade, et l'organisation systématique, voire scientifique, de la torture telle qu'elle est pratiquée dans un bon nombre d'unités et dans des centres spécialisés.

Je n'excuse pas pour autant le terrorisme, les égorgements et autres horreurs utilisées comme méthode de pression par le F.L.N. Mais ces inqualifiables procédés ne sauraient justifier les nôtres qui ne font qu'engendrer la haine, et détruisent dans l'esprit des Musulmans tout le travail effectué et la générosité manifestée en Algérie par d'autres Français. Nous ne disposons d'aucun pouvoir sur nos adversaires pour les enjoindre de mettre un frein à leur barbarie, mais nous pouvons, nous devons agir sur notre pays.

Enfin, je pense que l'argument de certains : « Torturer quelques-uns afin de sauver d'autres vies au moyen des renseignements obtenus », devrait faire horreur aux anciennes déportées qui ont vécu ces situations de l'intérieur.

En plus de son rejet sur le plan des atteintes à la dignité humaine, la méthode n'est même pas efficace, car elle engendre aussitôt davantage de haine et de vengeance.

Souvent, le peuple allemand a déclaré qu'il ignorait le régime concentrationnaire qui s'était établi sur son sol. On lui a alors répondu qu'il aurait dû savoir, s'informer. Nous n'en sommes pas aux chambres à gaz, bien sûr, mais, nous aussi, nous fermons les yeux. Nous ne

cherchons pas à nous informer, alors que le moindre écho, même entaché de sectarisme ou déformé devrait nous mettre en éveil afin de rechercher la vérité.

Je vous demande, chères camarades, d'ouvrir les yeux, et de prendre position à l'égard de la torture et des conditions de vie dans les camps en Algérie, et cela en tant qu'anciennes déportées.

Mario CHOMBART DE LAUWE.

21.707 Ravensbrück.

**

Le Conseil d'administration de l'A.D.I.R. avait abordé cette question dans une précédente réunion. Il a souhaité détenir le dernier rapport de la C.I.C.R.C. (Commission Internationale contre le Régime Concentrationnaire) sur les camps d'internement. D'autre part, Mme Goetschel, Secrétaire de la C.I.C.R.C., a proposé de se mettre en relation avec la Commission de sauvegarde. L'A.D.I.R. va donc essayer d'obtenir des renseignements précis, et Mme Goetschel se joindra au Bureau pour examiner ce problème.)

Pour la Solidarité Mondiale

Paris (F.M.A.C.). — Une résolution demandant aux Etats membres des Nations Unies de consacrer aux fonds internationaux de solidarité de cette organisation des contributions volontaires en faveur des pays déshérités, a été adoptée par l'Union française des Associations de Combattants et Victimes de guerre (U.F.A.C.) au cours de son Assemblée générale réunie à Paris le 2 octobre dernier.

Par cette décision, la plus importante Association d'Anciens Combattants français se range derrière la Fédération mondiale des Anciens Combattants qui a préconisé la création d'un fonds de développement global des Nations Unies pour financer l'assistance à long terme projetée par les nations industrialisées en faveur des pays en voie de développement.

Vient de paraître :

DÉFENSE DE LA FRANCE

Histoire d'un Mouvement de Résistance (1940-1944), par Marie GRANET. Collection « Esprit de la Résistance », aux Presses Universitaires de France.

Nombreuses sont nos camarades qui ont fait partie du Mouvement Défense de la France. Ce livre, d'ailleurs, nous intéressera vivement toutes et nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

S.O.S. ALGÉRIE

En cette période de fin d'année durant laquelle traditionnellement, chacune tente de resserrer les liens d'affection et d'amitié qui se sont quelque peu distendus au cours d'une année trépidante d'activité. En cette fête de Noël qui nous place à nouveau devant nos responsabilités, en nous rappelant le message d'amour, de fraternité, d'espérance que nous apporta l'Enfant Dieu, comment pourraient-on rester insensibles à la misère, à la détresse de tant d'individus, de tant de familles qui souffrent dans leur chair, dans leur cœur ?

Parmi toutes ces misères, celles de l'Algérie ne sont-elles pas, pour nous, plus particulièrement angoissantes ?

Aussi croyons-nous utile de vous donner ici quelques indications d'œuvres ou d'organismes qui se sont donné pour but d'apporter quelque soulagement à des populations malheureuses et dont l'action s'exerce plus spécialement envers les enfants, leur donnant une aide matérielle, morale, éducative.

Notre camarade Germaine Tillion nous signale les maisons d'enfants qui ont été ouvertes pour les orphelins d'Algérie et qu'elle a visitées en Tunisie et au Maroc. Ces maisons sont gérées par l'Union Générale des Travailleurs Algériens. C'est le Croissant Rouge Algérien qui décide de l'ouverture d'une maison et qui choisit les cadres algériens et accepte les cadres français volontaires.

Germaine Tillion connaît bien deux d'entre eux, auxquels on peut envoyer des dons :

Pour le Maroc : Louis Vandeveldé. C.C.P. Paris 17.387.26;

Pour la Tunisie : Paulette Lévy. C.C.P. Strasbourg 992.

(Les frais d'entretien d'un enfant que l'on peut parrainer sont de 50 nouveaux francs par mois.)

NANTOU (A.M.F.R.O.M.F.)

8, rue des Bauches, Paris (16^e)

La Maison de Repos de l'Association, au château de Nantou par Pourrain (Yonne) vient de recevoir l'agrément du Ministère des Anciens Combattants, au titre de l'article L.115 du Code des Pensions.

Conditions d'admission :

Seuls peuvent bénéficier de cette prise en charge au titre du budget des soins gratuits les pensionnés titulaires d'un carnet de soins dont l'admission en maison de repos est nécessitée par la ou les affections expressément mentionnées sur le carnet de soins. Toute admission doit nécessairement avoir été préalablement autorisée.

La prise en charge des frais de séjour ne peut être accordée qu'aux pensionnés en cours d'hospitalisation dont le maintien dans l'établissement hospitalier ne se justifie plus médicalement, mais dont l'état nécessite encore une période de convalescence sous surveillance médicale.

En bref, toute admission dans une maison de repos ou de convalescence est subordonnée à une proposition établie par le médecin traitant du pensionné quand ce dernier est hospitalisé. Cette proposition doit être adressée pour autorisation à M. le Médecin Contrôleur régional des soins gratuits, 37, rue de l'Île à Dijon.

La décision prise est, dans tous les cas, portée à la connaissance du demandeur.

BIBLIOTHÈQUE

Depuis la rentrée, notre bibliothèque connaît un regain d'activité. Nos lectrices sont nombreuses et, nous sommes heureuses de les en remercier, rapportent plus rapidement et plus fidèlement les livres que nous leur confions.

Nous leur serions reconnaissantes de nous donner des idées. Les titres qu'elles nous proposeront nous permettront de mieux connaître leurs goûts.

Voici la liste de nos derniers achats : *Justine, Mountolive, Baltazar, Cléa*, de Lawrence Durrell.

La Promesse de l'Aube, de Romain Gary.

L'Homme sans qualités, de Robert Musil. *Les années obscures de Jésus*, de Robert Aron.

La Force de l'Age, de Simone de Beauvoir.

Etc.

Les derniers prix littéraires.

G. F.

INFORMATION

Notre camarade Emmy Guittès, directrice artistique de l'Association Culturelle Saint-Germain-des-Prés, agréé par le Ministère de l'Education nationale, poursuit son action en faveur de l'Art, de la Poésie et des Valeurs Spirituelles (auditions de pièces de théâtre, expositions, conférences).

Les adhérentes de l'A.D.I.R. et ses sympathisantes sont cordialement invitées à ces manifestations diverses au « Studio Saint-Germain-des-Prés », 176, boulevard Saint-Germain (téléphone BAB. 27-27). Les expositions sont visibles de 15 h. 30 à 18 h. 30, sauf dimanche et lundi. Des conférences, avec le concours de conférenciers de classe ont lieu les vendredis à 18 h. 30.

ANNE-MARIE BOUMIER



La Page de l'Humour...

MOTS D'ENFANTS

La petite Jocelyne, quatre ans, aperçoit sur une table un numéro de la revue Historia. Elle s'en saisit, regarde sur la couverture une belle reproduction en couleur de Napoléon à cheval, et rejette la publication avec une moue : « Oh ! pis non ! Les histoires de Co-boys, moi, j'aime pas ça. »

**

Le filleul d'une de nos amies commence le catéchisme. Ce jour-là, la leçon porte sur les Rameaux.

— Quand Notre-Seigneur entra dans Jérusalem, assis sur son âne, que cria la foule ? demanda le curé.

— Vive de Gaulle ! répond sans hésiter le nouveau catéchumène...

(Nous serions très reconnaissantes à nos camarades de nous communiquer tous les mots d'enfants authentiques qu'elles ont entendu autour d'elles.)

Notre Carnet de recettes.



Gâteau de Noix au Moka

Celles qui viennent régulièrement au Foyer de l'A.D.I.R. se régale d'un délicieux gâteau apporté, chaque semaine, par une camarade qui mérite incontestablement le Prix de Bonne Camaraderie. Comme ce serait merveilleux, me suis-je souvent dit, si chaque adhérente de la Section parisienne apportait, ne serait-ce qu'une fois ou deux par an, un beau gâteau pétri de ses mains ! Le Foyer serait transformé en ce Palais de Dame Tartine qui hantait nos rêves de bagnardes. A quoi bon avoir gribouillé tant de carnets, à quoi bon ces choux à la crème (qui se seraient parfois, à vrai dire, transformés en tuiles, parce qu'on avait simplement oublié les œufs), à quoi bon ces mokas qu'on passait au four une fois décorés (?), à quoi bon tant de recettes plus ou moins authentiques pour les laisser aujourd'hui si paresseusement dans l'oubli ?

Voici, pour les fêtes, la recette d'un gâteau très fin. Ne rêvons plus ! Aux fourneaux !

« Mélanger cinq jaunes d'œuf et 140 grammes de sucre en poudre. Ajoutez 140 grammes de noix en poudre, puis un verre à liqueur de rhum ou de kirsch, une cuillerée à café de levure anglaise, et, à volonté, 20 grammes de féculle ou de chapelure. Travaillez bien le tout ensemble, ajoutez les cinq blancs d'œuf battus en neige très ferme.

Versez le mélange dans un moule beurré de forme haute et faites cuire à four doux une demi-heure environ. Laissez refroidir le gâteau, puis coupez-le en tranches en deux ou trois tranches, fourrez-le avec la crème au moka que vous confectionnez ainsi. Trois jaunes d'œufs, 100 grammes de sucre en poudre, puis 125 grammes de beurre un peu ramollis, quelques gouttes de bonne essence de café.

Finalement, décorez le dessus avec un peu de la même crème. »

NANETTE.

L'HUMOUR DES STATISTIQUES

LE FRANÇAIS EST PANTOUFLARD

Les hachures claires indiquent la consommation de chaussures de cuir; les hachures noires, la consommation de pantoufles. Il apparaît donc clairement que le Français est, de loin, le plus fort consommateur de pantoufles et qu'il aime bien son chez-soi. Oui, mais quand on l'attaque, gare aux « pères tranquilles » !

Graphique 13. CONSOMMATION D'ARTICLES CHAUSSANTS PAR HABITANT EN 1954



La Française et la Blague

Il y avait à Fresnes, en 1943, un sous-officier allemand nommé Malher, chargé de surveiller les distributions et les notifications aux prisonniers.

Ce Malher — beaucoup s'en souviennent — était un grand dépendeur d'andouilles, laid à faire peur, d'intelligence plutôt... lente, pas trop mauvais bougre, du reste.

Un beau matin, il entre dans la cellule 426. Les prisonnières sont en slip et en soutien-gorge, en train de faire de la culture physique. Seule Yolande, « notre Yolande » qui nous a tant diverties à Ravensbrück, est assise par terre dans un coin où elle broie du noir : six mois de captivité lui pèsent, la culture physique l'ennuie d'autant plus qu'elle est une véritable acrobate, restée assez souple pour faire le pont ou la roue comme elle veut.

— Oh la la, zé le Baradis, ici ! s'exclame Malher, les yeux écarquillés.

— Le Paradis... sans Adam ! râle Yolande dans son coin.

Malher la regarde, l'air ahuri.

Yolande s'avance, l'œil sombre et faussement soupçonneux :

— Est-ce que vous voudriez être notre Adam, par hasard ?

Malher reste immobile, les bras balbutiants. Les rires fusent autour de lui. Tout à coup, il éclate de rire, lui aussi, d'un rire énorme, colossal : ça y est, il a compris !

Yolande retourne dignement dans son coin.

— En fait de pomme, c'est Yolande qui se paie la sienne ! remarque une prisonnière.

Cependant, sous les regards moqueurs, l'Adam teuton enfonce d'un geste martial ses deux pouces sous la boucle de son ceinturon, (le Gott mit uns qui lui décide le nombril), s'éloigne, hilare : « Ces Françaises, tout de même... »

A.D.I.R. ET CINÉMA

Une de nos adhérentes s'est beaucoup amusée d'un papier qui circule dans un lycée parisien, et que lui a communiqué sa nièce, âgée de seize ans. La vie du lycée y est évoquée plaisamment... par des titres de films.

Comme cette adhérente, malgré son âge respectable, a gardé un peu de son âme de collégienne, elle s'est amusée, elle aussi, à évoquer la vie... de l'A.D.I.R. par des titres de films connus. Si ce jeu vous amuse, envoyez-nous aussi vos trouvailles !

L'A.D.I.R. : Femmes entre elles.

Le Conseil d'administration : Les pépées font la loi.

Le Service social : Deux sous d'espoir.

L'aide bénévole : Les héros sont fatigués.

Cérémonie à l'Etoile : En remontant les Champs-Elysées.

La Trésorière : Touchez pas au grisbi !

Le souvenir de la Gestapo : Bouche cousue.

Le carnet familial : Les soldats ne sont pas de bois.

La Présidente : ...Geneviève.

La politique : Méfiez-vous, fillettes !

Ce que nous devons : Les vieux de la vieille.

Notre Résistance : Opération jupons.

Le bulletin : La vérité.

(Cette dernière analogie a été trouvée par l'imprimeur qui met en pages le bulletin.)

Etc.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AURA LIEU

le Samedi 18 Mars 1961 après-midi

AU MUSÉE SOCIAL, 5 RUE LAS CASES, PARIS - 7^e (Métro : Solférino)

SAMEDI 18 MARS 1961

A 14 h. 30 : Assemblée générale, Musée social, 5, rue Las-Cases, Paris (7^e) (métro Solférino) ;

A 18 h. 30 : Cérémonie à l'Arc de Triomphe. Rassemblement à 18 h. 15, angle Champs-Elysées - avenue Marceau.

A 20 heures : Diner au Cercle Républicain, 5, avenue de l'Opéra, Paris. Prix : environ 15 NF. Ce prix sera précisé dans le prochain numéro de *Voix et Visages*. Nécessité de s'inscrire avant le 1^{er} mars, soit à l'A.D.I.R., soit près des déléguées régionales.

ELECTIONS

Afin de se conformer aux statuts, l'Assemblée générale devra procéder au renouvellement du tiers du Conseil d'administration. Les membres sortants sont, cette année : Mmes Billard, Ferrières, Flamencourt, Goetschel, Postel-Vinay.

Les membres sortants peuvent être réélus, mais toutes nos adhérentes ont la possibilité de poser leur candidature.

Mme Delmas, notre Présidente-Fondatrice, ayant été, par décision du Conseil d'administration du 12 mai 1958, nommée membre à vie de ce Conseil, le siège qu'elle occupait jusqu'ici et qui devrait être renouvelé cette année reste donc à pourvoir.

Les candidatures à ce poste vacant (ainsi d'ailleurs qu'au remplacement des membres sortants désignés ci-dessus) devront nous parvenir le plus rapidement possible.

Cotisations

Nous serions reconnaissantes à toutes nos camarades de bien vouloir s'acquitter avant l'Assemblée générale de leur cotisation 1961.

Nous leur signalons qu'en dehors des versements faits directement au siège de l'Association et pour lesquels elles pourront utiliser la formule de chèques postaux jointe à ce bulletin, seules les déléguées de Section ont pouvoir d'encaisser les cotisations au nom de l'A.D.I.R. (Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance).

Pouvoirs

Ils seront inclus dans le prochain numéro.

Les vœux de la Trésorière

La Trésorière vous présente ses vœux les plus cordiaux pour Noël et le Jour de l'An. Elle se fait même une joie de reprendre pour vous la formule qu'elle entendait dans son enfance, répétée avec le même accent chantant toute la journée du Premier de l'An, dans son village de la montagne franc-comtoise : « On vous « la » souhaite bonne et heureuse, et le Paradis à la fin de vos jours ! »

...Et la Trésorière ajoute en *postscriptum* et en s'excusant : « Si vous n'avez pas pensé à régler votre cotisation 1960, il en est encore temps, faites votre envoi en même temps que vos premières cartes de Noël. Si vous n'avez pas de comptes aux chèques postaux, utilisez le mandat ci-joint. La cotisation est toujours fixée à 500 francs. Une contribution supplémentaire pour les frais du bulletin est toujours la bienvenue. »

Merci d'avance et, encore une fois : Bonne Année !

Anise POSTEL-VINAY.

DÉCORATIONS

Mme Vanura, née Bouteille Jeanne, a été nommée, à titre posthume, chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret du 23 juillet 1960, Mme Julian, née Hesse Hélène, a été promue au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Par décret du 28 juillet 1960, Mlle Claysen Madeleine a été promue au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Par arrêté du 31 août 1960, ont été promus au grade d'officier de la Légion d'honneur : Mmes Spiret, née Alexandre Berthe; Schneider, née Bock Léonie (déléguée de l'A.D.I.R. pour la région de Sarreguemines); Charpentier, née Gouache Paulette; Lebourgnois, née Cattier Marcelle; Rieckert, née Lemaitre Joséphine; Zdrowska, née Loewenstein Sadi; Marquet Germaine; Moreau Yvonne; Jahan Yvonne.

SECRÉTARIAT SOCIAL

RECTIFICATION DE L'ARTICLE « Budget des Anciens Combattants pour l'année 1961 »

Au 3^e alinéa, lire :

« Un milliard se répartit en crédits supplémentaires à diverses catégories de victimes de guerre parmi lesquels deux cent cinquante millions d'anciens francs seront consacrés à l'indemnisation pour perte de biens aux déportés et internés qui n'ont pas accepté le règlement forfaitaire. Ceci permettra d'accorder, après de longues années, ce qui est dû à un certain nombre de déportés, s'ils sont encore en vie. »

AVIS

La Préfecture de Police fait connaître qu'elle a décidé, à titre exceptionnel, de proroger la validité des cartes de priorité.

Celles-ci ne seront donc pas renouvelées en 1961 et, durant toute l'année, les cartes portant le millésime 1958, 1959, 1960 seront valables.

A. ENGOUME.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Patrice, 5^e enfant de notre camarade Mme Jost. Lyon, octobre 1960.

Vincent, 5^e enfant de notre camarade Mme Leclerc. Lyon, octobre 1960.

Hélène, fille de notre camarade Mme Michel (née Chauvet Claude). Gentilly, 26 octobre 1960.

Anne-Marie, fille de notre camarade Mme Piazza d'Olmo (née Bizot Renée). Paris, 20 octobre 1960.

MARIAGE

Notre camarade, Mme Rastoul, ex-Keraven, a épousé M. Gillis. Sucy-en-Brie, novembre 1960.

DÉCÈS

Notre camarade, Mme Basille, a perdu son frère. Gonfreville-l'Orcher, octobre 1960.

Notre camarade, Mme Herbeaux, mère de notre camarade, Mme Pick, est décédée. Roubaix, 24 octobre 1960.

Notre camarade, Mme Pancerzynski, a perdu son mari. Vichy, 1^{er} novembre 1960.

Notre camarade, Mme Renaud Henriet, est décédée. Cluny, 28 octobre 1960.

Notre camarade, Mlle Rabu, a perdu sa mère. Rennes, 7 octobre 1960.

Notre camarade, Mme Robin-Zavadil, a perdu sa mère. Conflans-Sainte-Honorine, 12 novembre 1960.

Notre camarade, Mme de Robien, a perdu sa mère. Huisseau-s.-Mauves, octobre 1960.

A. D. I. R.

241, Boulevard Saint-Germain PARIS-VII

Métro : Chambre des Députés

Autobus : 63 - 84 - 94

Cotisations Adhérentes : 5 NF min.

C.C.P. Paris 5266.06

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay
Imp. Lescaret - 2, r. Cardinale, Paris-6^e